

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 26/11/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel FENARD, Président sortant.

CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2020

2020.033 : CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES, ADOPTION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2020

Nombre d'élus en exercice : 24			Vote			Date de la convocation
Présents	Suppléants	Absents	Pour	Abstention	Contre	
20	0	4	20	0	0	6 novembre 2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ; Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, la commune de Cabannes n'était pas représentée.

Procurations : Pas de procuration

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



cohérence l'existant et la vision d'avenir du territoire :

- aménager l'espace et équiper le territoire,
- renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles,
- soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois,
- connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants,
- renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles.

Les objectifs stratégiques sont déclinés en lien avec les six thématiques prioritaires retenues par l'État comme fil conducteur du contrat :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs-centres
- Attractivités du territoire
- Mobilité et accessibilité du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

Des actions prioritaires identifiées par le PETR et les EPCI membres, en lien avec les PNR et les communes, constituent une programmation articulée pour 2020 autour de 16 actions mobilisant 1.469.804 € euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un coût total d'actions de 8.103.148,20 €. Les engagements de l'État sont portés dans la convention financière 2020 ci-annexée.

Des crédits régionaux, les crédits de droit commun du département ou tout autre source de financement destinées à apporter un complément financier aux opérations inscrites à la convention peuvent être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

1° - VALIDER les termes de la convention financière 2020 ci-annexée ;

2° - AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ;

3° - PRÉCISER que la convention financière 2020 sera signée par le représentant de l'Etat, du PETR du Pays d'Arles et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires de DSIL contractualisée en 2020 à savoir, les trois EPCI du territoire, les Parcs naturels régionaux Alpilles et Camargue, les communes d'Arles et de Fontvieille ainsi que l'ASA de la Haute Crau.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.


Le Président